

FICHE D'AIDE A LA MISE A JOUR

INSTALLATION DE LA MAJ2 DE COFI2013 N-1

SOMMAIRE

1 CORRECTIONS APPORTEES		1
2 INS	STALLATION DE LA MAJ2	2
2.1.	. QUAND INSTALLER LA MAJ2 ?	2
2.2.	. Installation	2
2.3.	. PROCEDER A LA MISE A JOUR	2
2.4.	. VERSIONS INSTALLEES	3

OBJET

Cette fiche vise à vous informer des corrections apportées par cette nouvelle mise à jour, et de vous indiquer quand et comment procéder à cette mise à jour.

CORRECTIONS APPORTEES

Le recalcul effectué par la MAJ1 de COFI 2013 exercice antérieur, devait corriger les erreurs bloquantes relatives aux réimputations de réimputations. Ce recalcul est incomplet : il ne prend pas en compte les rejets de réimputations.

Cette version MAJ2 complète la fonction « Mise à jour Réimputation » présente dans le menu « Utilitaires » du module Administration de GFC2013.

La fonction « Mise à jour Réimputation » procède dorénavant au recalcul des montants réimputés en prenant en compte les cas de « réimputations de réimputations » et les cas de « rejets de réimputations ».

La fonction corrige aussi bien les bases GFC (Comptabilité Budgétaire) que les Comptabilités Budgétaires déjà importées dans le module COFI.



DASI Montpellier Mars 2014



2 Installation de la MAJ2

2.1. Quand installer La MAJ2?

① Cette MAJ 2 est OBLIGATOIRE pour :

- les établissements ayant toujours un contrôle bloquant lié aux réimputations,
- les établissements ayant lancé l'utilitaire de Mise à jour des Réimputations mis à disposition lors de la MAJ 1 de COFI, et ce même s'ils n'étaient pas bloqués par une anomalie liée aux réimputations.

Elle s'installe aussi bien sur la base de l'établissement concerné (avant export de la comptabilité budgétaire pour le compte financier), que sur la base de l'Agence comptable (après importation de la Comptabilité budgétaire pour le compte financier).

2.2. Installation

Les manuels d'installation restent les mêmes que ceux qui vous ont été communiqués le 11 Février 2014 sur notre site de diffusion (http://diff.in.ac-montpellier.fr/index.php/gfc/telechargements-desversions). Merci de vous référer à ceux-ci pour l'installation.

2.3. PROCEDER A LA MISE A JOUR

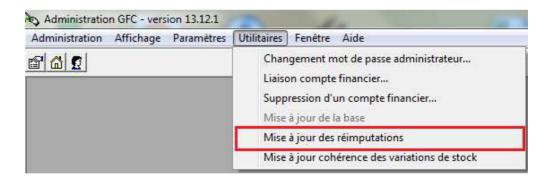
Une fois la version installée, vous allez procéder à la mise à jour.



Ouvrez le menu « Utilitaires » et cliquez sur « Mise à jour des réimputations ».



2



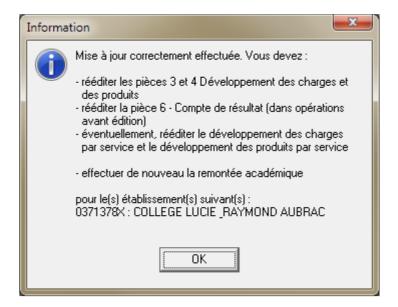
- Un message d'information s'affiche « Mise à jour correctement effectuée ». Le recalcul des montants réimputés s'est correctement effectué.
- Si à l'issue du recalcul, une différence entre les nouveaux montants et les montants avant recalcul est détectée, c'est le message suivant qui s'affiche :



DASI Montpellier Mars 2014



Copie ecran



① Attention

Bien qu'il ne soit pas mentionné dans le message d'information, il vous faudra aussi rééditer la pièce 5.

Vous devez rééditer ces pièces individuellement ou faire une édition complète pour les établissements concernés et vérifier ces documents. Comme indiqué, vous procéderez à une nouvelle remontée académique si celle-ci avait été précédemment effectuée.

2.4. VERSIONS INSTALLEES

Après installation, les versions des modules GFC exercice antérieur concernés sont les suivantes :

COFI 2013 : V11.5 du 18/03/2014
GfcAdmin 2013 : V13.12 du 21/03/2014



3

DASI Montpellier Mars 2014